

# **Association des Victimes de l'Amiante en Pays d'Arles**

## **A TOUS LES ADHERENTS**

### **Le 21 oct. à 9 h: Manifestation devant le palais de justice d'Aix**

Départ en car à 7 h 30, depuis le parking Casino d'Arles/Fourchon, **INSCRIVEZ-VOUS** dès à présent :

**J. FRAY: 06 44 15 45 02; R. LEONARDI: 06 11 50 63 61; L. GUILLOT: 06 88 82 28 54**

**Une colère légitime que nous devons exprimer si nous voulons faire évoluer favorablement la situation!**

Le drame de l'amiante c'est plus de 100 000 morts d'ici à 2035: un véritable HIROSHIMA silencieux !

Les pressions exercées par les industriels via le CPA (comité permanent amiante) et la complicité des différents gouvernements, ont scandaleusement retardé l'interdiction de l'amiante en France.

Une véritable catastrophe sanitaire et sociale dont les pouvoirs publics, les employeurs et industriels de l'amiante en sont les seuls responsables.

Rentabilité et recherche du profit oblige: « Ils savaient mais ils n'ont rien dit! Pire, ils ont tout fait pour en retarder l'interdiction en France».

Nous avons tous cette « épée de Damoclès » sur la tête: les pathologies relatives aux fibres d'amiante peuvent se révéler plus de 40 années après leur inhalation.

Nos actions en justice se veulent à la fois réparatrice de négligences avérées et incitatives à la prévention des risques professionnels afin que de tels drames ne se reproduisent plus.

#### **Les autres raisons de notre colère :**

La lenteur des procédures: les dossiers saisis en cour d'appel d'Aix c'est 12 à 18 mois de délais alors qu'à Douai c'est 3 mois !!

Réduction et individualisation du montant des indemnités accordées par les Prud'hommes....au motif que les victimes sont plus nombreuses que prévu !!

Les audiences se tiennent à Aix les Milles dans une minuscule salle d'audience dans un lieu tellement improbable que beaucoup ne trouve jamais l'endroit !!

Par ailleurs, les victimes d'entreprises liquidées, dont le préjudice d'anxiété a été reconnu et indemnisé par les tribunaux, sont aujourd'hui menacés de devoir rembourser les sommes perçues! (Cassation du 2/7/14)

Déjà des anciens salariés des chantiers navals reçoivent les premières lettres de mise en demeure ....les huissiers ne sont pas loin !!

**Nous ne laisserons pas faire, nous nous opposerons à toutes tentatives de reprendre ce qui nous est dû !**